ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

CHRS

Question écrite n° 1711

Texte de la question

M. Jean-Marie Schleret appelle l'attention de Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la sante et de la ville, sur le montant de l'evolution de la dotation globale de fonctionnement pour l'annee 1993, qui vient d'etre signifie aux responsables des associations d'accueil et de readaptation sociale de Meurthe-et-Moselle. L'augmentation, limitee a 2,7 p. 100 du budget attribue en 1992, place des organismes dans une situation financiere plus que delicate. Deja, les budgets 1992 attribues ne prenaient pas en compte les accords salariaux agrees par le ministere des affaires sociales et de l'integration. L'ecart entre les budgets alloues en 1993 et les besoins en matiere de salaire et de fonctionnement ne fait donc que se creuser. Aucune des sommes promises au titre de l'annee 1992-1993 : « l'amelioration exceptionnelle pour 1993 de 43 millions de francs... afin d'assurer pour l'Etat le respect de ses engagements » et « pour ce qui concerne 1992 la dotation complementaire de 30 millions » n'est parvenue aux associations gestionnaires. Il lui demande dans quels delais ces montants parviendront aux associations.

Texte de la réponse

Certains centre d'hebergement et de readaptation sociale connaissent effectivement des difficultes de tresorerie liees au contexte economique actuel. C'est pourquoi le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la sante et de la ville, a demande a ses services d'etudier la repartition des credits constitues en reserve nationale afin d'harmoniser les moyens au niveau des departements, dans le but de retablir un fonctionnement normal pour les etablissements en cause. Les directions departementales des affaires sanitaires et sociales concernees seront avisees des possibilites de dotation supplementaire, qu'elles seront chargees de repartir en fonction des besoins des etablissements.

Données clés

Auteur : M. Schleret Jean-Marie
Circonscription : - UDF
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 1711
Rubrique : Centres de conseils et de soins
Ministère interrogé : affaires sociales, santé et ville
Ministère attributaire : affaires sociales, santé et ville

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 31 mai 1993, page 1464
Réponse publiée le : 19 juillet 1993, page 2101